

Syndicat Mixte Ouvert **CHARENTE NUMERIQUE**
 31 boulevard Emile Roux
 CS 60 000
 16917 ANGOULEME Cedex 9
 SIRET : 200 070 639 00014



DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE

Comité syndical du jeudi 6 avril 2017

N° de délibération : 2017-19-CS	
CADRE :	Contrats
OBJET :	Transfert du marché de maîtrise d'œuvre pour la montée en débit filaire

L'an deux mille dix-sept, le 6 avril à 14H00, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, son président.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE		X		Pouvoir donné à M. Jérôme SOURISSEAU
M. François BONNEAU		X		Pouvoir donné à M. Jacques CHABOT
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jérôme SOURISSEAU	X			
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT			X	
M. Mathieu HAZOUARD		X		Pouvoir donné à M. Jonathan MUÑOZ
M. Jonathan MUÑOZ	X			

Sept (7) délégués sur huit (8) étant présents ou représentés le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation ;

Syndicat Mixte Ouvert **CHARENTE NUMERIQUE**

Considérant que par délibération de la commission permanente n° 406 en date du 4 novembre 2006, le Département de la Charente a adhéré à Charente Numérique en transférant ses compétences L 1425-1 « communications électroniques » et L 1425-2 « schéma directeur territorial d'aménagement numérique » du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le syndicat mixte ouvert Charente Numérique a été créé le 7 décembre 2016, suite à l'arrêté portant création du Préfet de Charente ;

Considérant qu'il exerce les compétences ci-après :

- suivi des réseaux ;
- création, exploitation et commercialisation des réseaux de communications électroniques ;
- amélioration de la couverture mobile ;
- mise à jour et évolution du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique.

Considérant qu'après avoir examiné les différents contrats conclus par le Département de la Charente pour assurer notamment la mise en œuvre du programme d'aménagement numérique haut et très haut débit, il vous est proposé de solliciter le transfert d'un marché au profit de Charente Numérique ;

Considérant que l'acte formalisant le transfert sera un avenant qui sera notifié aux différents titulaires ;

DECIDE de :

- **solliciter auprès du Département de la Charente le transfert du marché figurant dans le tableau ci-après :**

Objet	Titulaire	Numéro	Montant HT	Montant TTC	Date de notification
Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de desserte FttN et de collecte en fibre optique NRA-xy	FM Projet	1600482	595 450 €	714 540 €	28/09/2016

- **d'autoriser le président de Charente Numérique à signer l'avenant et les documents afférents.**

Résultats du vote :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE (pouvoir à M. Jérôme SOURISSEAU)	X			
M. François BONNEAU (pouvoir à M. Jacques CHABOT)	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jérôme SOURISSEAU	X			
Collège Région				
M. Mathieu HAZOUARD (pouvoir à M. Jonathan MUÑOZ)	X			
M. Jonathan MUÑOZ	X			

M. Xavier BONNEFONT est absent, non représenté.

Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.



Le Président de Charente Numérique

Jacques CHABOT

